

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, et le 10 Décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session (*ordinaire*), dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie SCHNEIDER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/11/2013

Secrétaire: Mme FIAMENGHI Martine

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BARNIER Alain, BERTHET Jean-Louis, BOURGEOIS Bernard, CUGNET Georges, FIAMENGHI Martine, MOLLARD André, NONFOUX Nathalie

Absents excusés : CHRISTIN Georges (1 procuration de vote), GUIOT Franck, LANDO Thierry, LUKIE Serge et VULLIERME Annie.

OUVERTURE DE SÉANCE

POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR : Panneaux nom des rues

1- ÉLECTION DE DÉLÉGUÉ «COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE »

Le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes (CC) issue de la fusion entre la CC du Pays de Montmélian, la CC de La Rochette-Val Gelon, la CC du Gelon et du Coisin et la CC de la Combe de Savoie ont été constatés par arrêté préfectoral du 16 mai 2013.

La fusion des quatre communautés de communes entrera en vigueur le 01 Janvier 2014.

Afin de permettre que la séance d'installation de l'organe délibérant et l'élection du président et du bureau interviennent dans les premiers jours du mois de janvier 2014, il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant qui représenteront la commune de Ste-Hélène-du-Lac au conseil communautaire de la future intercommunalité.

Mme Le Maire précise que ces délégués sont élus par les conseillers municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Mme Le Maire précise qu'il y a trois candidats : M. LUKIE Serge, Mme SCHNEIDER Sylvie (en tant que déléguée titulaire) et M. BERTHET Jean-Louis (en tant que délégué suppléant).

Il est donc procédé à l'élection d'un délégué titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé :

- élit son délégué titulaire. Le vote donne le résultat suivant :

Délégué titulaire : Mme SCHNEIDER Sylvie (9 voix)

- élit son délégué suppléant. Le vote donne le résultat suivant :

Délégué suppléant : M. BERTHET Jean-Louis (9 voix)

2- MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE

Mme Le Maire expose que le Centre de gestion de la Savoie a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1^{er} janvier 2015 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « prévoyance ».

A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par délibération et après signature d'une convention avec le CDG73.

Le montant de la participation que la collectivité versera aux agents sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social qui a été engagé et après avis du Comité technique paritaire.

VU le rapport de Mme Le Maire et sur sa proposition,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ».
- mandate le Centre de gestion de la Savoie afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ».
- s'engage à communiquer au Centre de gestion de la Savoie les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause.
- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Savoie par délibération et après convention avec le Centre de gestion, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion de la Savoie.

3- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (Ecole de Ste-Hélène)

Mme Le Maire donne lecture du courrier de la directrice de l'école primaire de Ste-Hélène-du-Lac qui demande une subvention exceptionnelle pour organiser la classe musicale de découverte dans la Drôme du 14 au 18 avril 2014 pour les trois classes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- vote une subvention exceptionnelle de 1 600 € (20 € pour 80 élèves) qui sera versée à la coopérative scolaire de l'école de Ste-Hélène-du-Lac.
- souhaite apprécier le résultat de ces apprentissages lors des cérémonies commémoratives de la commune.

4- SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE À TEMPS NON COMPLET

Mme Le Maire rappelle que suite au licenciement pour inaptitude physique d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (15 h par semaine) et suite à la création d'un poste sur le même grade à raison de 27 h par semaine depuis le 26/08/2013, il convient de supprimer le premier poste.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Savoie a donné un avis favorable à cette demande de suppression de poste en date du 24/10/2013

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- décide la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (15 h par semaine)
- décide d'effectuer la mise à jour du tableau des effectifs.

5- RYTHMES SCOLAIRES

Mme Le Maire rappelle les grands principes de la nouvelle organisation du temps scolaire pour les écoles publiques : une durée hebdomadaire d'enseignement de 24 heures qui reste identique ; 9 demi-journées incluant le mercredi matin, ou par dérogation justifiée par les particularités du projet éducatif territorial, le samedi matin, allègement de la journée d'enseignement : 5 h 30 par jour et une demi-journée n'excédant pas 3 h 30, sauf dérogation justifiée par les particularités du projet éducatif territorial; pause méridienne d'1 h 30 au minimum.

La réflexion menée avec les représentants des communes du RPI et les directrices d'école serait d'organiser le temps périscolaire sur 2 jours de la semaine à raison d'1 h 30 sur Ste-Hélène et Laissaud, et pour les Mollettes 1 h ou 1/2 h par jour sur la pause méridienne. Ceci afin de mutualiser pour les communes les intervenants et dans un but de recherche de qualité à la fois pour les enfants et le personnel. Il est envisagé d'élaborer l'avant-projet éducatif territorial qui sera soumis pour avis au conseil d'école et à l'Inspecteur d'Education Nationale.

Elle précise que 3 heures du temps scolaires seront effectuées le mercredi matin à partir de la rentrée de septembre 2014. Il convient donc de trouver des intervenants sachant qu'il faut un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Cette nouvelle mise en place du temps scolaire aura un coût pour les communes d'environ 200 à 500 € par enfant pour l'année scolaire.

6- REMPLACEMENT PROVISOIRE D'UN ADJOINT

Mme Le Maire informe le conseil municipal que l'adjoint aux travaux est actuellement en maladie et qu'il convient donc de le remplacer jusqu'à son rétablissement.

Elle propose M. MOLLARD André.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- accepte la proposition de Mme Le Maire.

7- PANNEAUX NOM DES RUES

M. BERTHET Jean-Louis présente les différents devis concernant l'achat des plaques pour le nom des rues et les numéros de maison.

Il propose de retenir l'entreprise SIGNATURE située à La Ravoire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- accepte la proposition de M. BERTHET avec possibilité de négocier encore un peu.
- autorise Mme Le Maire à signer le devis correspondant.

DIVERS :

- Point sur la nouvelle école :

La commission de sécurité aura lieu le 11/12/2013.

La réception des travaux a eu lieu le 09/12/2013 avec des réserves pour certains lots.

L'enrobé sera effectué au printemps

Le déménagement de l'ancienne école dans la nouvelle aura lieu le 21/12/2013 à 8 h.

L'inauguration aura lieu le 01/02/2014.

- Le Spectacle de NOEL des enfants a lieu cette année aux Mollettes le 15/12/2013 à 16 h 30.

- Les colis du CCAS arrivent le 18/12/2013 en mairie et seront distribués le 20/12/13.

- Il y a deux dossiers sur la carrière de Laissaud à consulter en mairie car il y aura un avis du conseil municipal à donner avant la fin de l'enquête publique qui aura lieu du 07/01 au 07/02/2014.

- M. BOURGEOIS fait un point sur l'eau potable.

- Il est précisé que suite à la coupure d'eau du jeudi 05/12/2013 sur une partie de la commune, la panne provenait d'un problème survenu dans le bâtiment de CleanSpace à Alpespace. Une suite de pannes et manœuvres malencontreuses a déclenché le refroidissement de secours et à vider le réservoir de Ste-Hélène. Il serait souhaitable d'installer une surveillance plus efficace sur le réservoir qui alimente également le parc d'Alpespace.

- Logement OPAC au Chef-Lieu : de nombreuses demandes sur Ste-Hélène. La commission d'attribution des logements aura lieu le 12/12/2013 pour des locations à compter d'avril 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Le Maire,

